

AG Halle – Chantiers prévus de refonte des règlements... !



Ce vendredi 27 février, « Coulon Futé » assista, à Halle, au baptême du feu de la nouvelle AG nationale entrant ipso facto dans la législature 2025-2031. Pour la circonstance, des assemblées générales nationales extraordinaire et ordinaire étaient programmées pour finaliser la campagne sportive 2026 qui pointe de plus en plus le nez...

Constat. De nombreux mandataires, sortis en 2025 des urnes, se montraient prudents et réservés à leur entrée dans l'hémicycle. Après quelques mois de découverte de la gestion colombophile à l'échelon provincial, les marques de bonheur, burinées sur les visages au sortir du stress électoral, se sont-elles quelque peu volatilisées ? La réalité de terrain ou plutôt la réalité des airs les aurait-elle mis sous pression ? Certaines promesses lyriques se seraient-elles heurtées aux récifs des premières désillusions de leur soutien électoral ? L'apprentissage de la gestion colombophile, il faut l'admettre, n'est pas de tout repos car le jeu de pigeons quémande de la disponibilité, de la persévérance, de la diplomatie bienveillante, de l'empathie... En gagnant la salle « De Witte Duif » où la presse était davantage représentée, « Coulon Futé » s'interrogeait, d'une part, sur la tournure que prendraient les AGN. Et, d'autre part, et ce par injonction, sur la subsistance de la cohésion de l'« équipe » qui provoqua un tsunami renouvelant les instances nationales. Les ordres du jour gargantuesques imposèrent de très, très, très longs débats. La volonté recherchée de transparence n'y est pas étrangère, impliqua maintes interventions émaillées d'intérêts régionaux.

Assemblée Générale Nationale Extraordinaire



A l'entame des débats lancés par **Johan De Schouwer**, le président national récemment élu, il était curieux, mais toutefois compréhensible et logique, de se demander quelles pouvaient être les pensées de l'Anversois **Pascal Bodenghien** et du Brabançon wallon **Denis Sapin** qui occupaient auparavant, en semblable circonstance, deux des cinq sièges du Conseil d'Administration National (CAN). Il était aussi permis de constater l'absence du Limbourgeois **Gino Houbrechts**, le Conseiller Juridique National. Ce qui justifia le « glissement » de **Patrick Marsille** à la table du CAN pour « animer » le volet juridique programmé par la suite. Le Luxembourgeois **Boris Burniat** avait prévenu d'une arrivée retardée.



Vitesse v v prime. Les articles statutaires 23, 34 et 40 repris à l'ordre du jour, traités lors de la précédente AG, incitèrent **Johan De Schouwer** a derechef demandé l'approbation des modifications apportées en recourant à un vote à mains levées. Tous les changements, sans commentaire de l'assemblée, furent acceptés sauf par **Pascal Bodenghien** et **Denis Sapin**, le Flandrien oriental **Geert Schotte** s'abstenant. En moins de cinq minutes, l'AGNE était « ficelée ». De bonne augure... ?

Assemblée Générale Nationale Ordinaire

Dix-sept points. L'ampleur de l'ordre du jour de la seconde assemblée ramenait les pieds sur terre. Les débats, émaillés par l'ampleur de la voix portante de Pascal Bodenghien, dureraient. C'était peu dire. Ils furent calmes tout en témoignant d'une fermeté arrêtée. Ce qui donna rapidement l'impression d'assister à une sorte de Big Bang incitant entre autres, à diverses reprises, **Pascal Bodenghien** et **Patrick Marsille**, à conseiller la prudence dans le rythme des changements. Les procès-verbaux des AGN du 3 novembre 2025 furent entérinés à mains levées, **Pascal Bodenghien** et **Denis Sapin** votant une nouvelle fois contre.

Plattelands TV. **Johan De Schouwer** rappela que le contrat liant la RFCB à Plattelands TV, initié sous la présidence de **Pascal Bodenghien**, a été prolongé de trois ans. Il signala ensuite le souhait de l'EP d'Anvers d'analyser ledit contrat à des fins de pouvoir le revoir. Le président national souhaita faire le point tout en envisageant l'avenir. Il invita **Kevin Detavemier** de Plattelands TV de rapporter l'historique et les objectifs poursuivis. « *Le contrat, dit ce dernier, porte en réalité sur deux et non trois ans. Plattelands TV est la seule chaîne flamande qui, depuis 2017, a un programme réservé au pigeon voyageur (Le*



pigeon voyageur belge). 12 « épisodes » avec rediffusions sont prévus par an. Un « épisode » en interne coûte 7.300 € dont 5.800 € à la charge de la RFCB. A la demande du Conseil de Gérance se souciant de la diffusion en Wallonie, tout « épisode » est visionnable sous-titré en français sur You Tube. L'audience est bonne. En 2025, 3.500.000 de vues sur Plattelands TV, 1.800.000 sur You Tube. Le but poursuivi est de réaliser un véritable succès. La colombophilie est en perte, ce qui nécessite de revoir le concept pour niveler vers le haut. Depuis 2026, des actions spécifiques sont menées. Chaque « épisode » est doté d'un montage publicitaire pour faire découvrir la colombophile avec l'adresse mail de la KBDB. Une collaboration est organisée avec des influenceurs dont Lander Lormans très suivi en Flandre. Travailler avec les réseaux sociaux s'impose. Il convient de revoir le site internet de la KBDB, de le rendre clair et simple pour attirer les jeunes. 'Vous dites ce que vous voulez, nous ferons le nécessaire' car il s'avère judicieux de transmettre la valeur de l'héritage colombophile des anciens qui doit cependant prendre une forme plus moderne. Plattelands TV, c'est un grand cœur de la colombophilie. ». Le « Je suis impressionné par la présentation. Il faut se réunir pour mettre en route un planning. » émanant du président national et les applaudissements mirent un terme au traitement de ce point qui dura quelque 20 minutes.



Approbation des comptes. Après une brève interruption, les deux dames de la comptabilité lancèrent l'analyse du volet financier de l'AGN. Fait surprenant, la farde de presse contenait des documents reprenant les données numériques. Ce qui constituait une première.

Certes une analyse partielle avait déjà été effectuée lors de la précédente AGN sous la guidance de **Patrick Cherain** (ce qui fut mentionné par **Denis Sapin**), il restait toutefois trois semaines à traiter car l'exercice comptable se terminait au 31 octobre 2025. Les données fournies relatives aux bagues, recettes, dépenses ont démontré, aux dires de l'employée-comptable Arta, que la situation est stable, qu'un effort de maîtrise des coûts a été réalisé, qu'aucune charge exceptionnelle n'est reprise, que la situation au décompte final reste saine de par le boni enregistré. Le Flandrien oriental **Hendrik Wynant**, après avoir souligné la clarté des documents, souligna l'importance de certaines dépenses et, par injonction, la nécessité de cerner le contexte de prises de décisions liées à la fédération. Il demanda à l'assemblée de voir les liens entre les montants, l'offre et les devis. **Denis Sapin** fit remarquer que le censeur **Boris Burniat** avait « travaillé » par visioconférence, une manière de faire qu'il n'avait jamais vue auparavant. **Hendrik Wynant** déclara accepter les comptes sans pour autant donner de décharge aux administrateurs. **Geert Schotte** arrêta une position contraire, **Pascal Bodenghien** s'abstint. *In fine*, les comptes de l'exercice 2025 furent approuvés par l'assemblée sans accorder de décharge aux administrateurs.



Budget 2025-2026. Les recettes et dépenses estimées dans le budget 2025-2026 furent déterminées au terme d'une comparaison avec le précédent exercice. Un déficit de 75.000 € est envisagé si des ajustements et des mesures structurelles ne sont pas décidés. Diverses interventions tous azimuts s'en suivirent. Ainsi, il fut entendu d'organiser moins de réunions – même si elles sont nécessaires – d'EP/EPR car les quotas attribués sont vite dépassés. **Geert Schotte** mit en doute d'éventuelles augmentations demandées aux amateurs qui se décourageraient, invita à se poser la question comment réduire les dépenses pour ne pas provoquer



l'enterrement de la RFCB. Il admit néanmoins qu'une asbl peut présenter un budget négatif, mais pas à long terme. **Hendrik Wynant** prit le relais pour évoquer les frais juridiques. Un de ses pairs ceux de Data Technology et de



Bricon, Le Flandrien occidental **Dany Vandenberg**, président du CSN, insista sur la nécessité d'un travail sur la continuité, annonça que des entretiens sont menés pour négocier des diminutions. **Denis Sapin** évoqua le proche départ en retraite de deux employés, posa la question de savoir s'ils seront remplacés. **Johan De Schouwer** confirma les départs de deux cadres, souligna l'impact sur la charge salariale très élevée par rapport à d'autres entreprises et annonça l'intention de travailler avec l'externe. Le Flandrien occidental **Jan Schepens** demanda de préciser. Le président national précisa que le CAN doit se faire accompagner de façon professionnelle par des spécialistes et qu'il fallait s'interroger si le bon profil existe en interne. Il envisagea un règlement provincial standardisé, informa qu'aux Pays-Bas 2,5 temps pleins constituaient le personnel, qu'il fallait ensuite composer avec la précédente gestion, que 2027 serait meilleur (abandon de la voiture présidentielle, reconduction ou non du contrat Palttlands TV...). **Geert Schotte** affirma qu'une restructuration était possible en réévaluant chaque poste. Il



s'insurgea sur l'augmentation de 10 € de la licence 2027 pendant que 1.000.000 € est gardé quelque part. Il exigea de mettre le focus sur les dépenses et d'arrêter un plan d'action à long terme. **Johan De Schouwer** certifia que le déficit budgétaire estimé est comblé par les avoirs, qu'il faudra faire des choix et qu'une prévision budgétaire à long terme est nécessaire. Le trésorier national **Erik Joris** évoqua, dans sa première intervention, les 25.000 € attribués aux responsables de lâchers, les 26.000 € consacrés aux frais de réunions. **Hendrik Wynant** s'interrogea si les réunions de 20 mandataires sont encore nécessaires, sur le besoin de réguler les cartes de carburant. Concernant les réunions des EP/EPR, un intervenant fit constater, qu'elles sont nécessaires car tout a évolué et que simplifier s'impose dès lors. **Johan De Schouwer** annonça que **Patrick Marsille** doit composer une équipe pour standardiser, au niveau de la Belgique, les réglementations EP/EPR. **Pascal Bodenghien** intervint pour dénoncer que l'ancienne équipe était montrée du doigt, rappeler ensuite qu'il ne fallait pas oublier que rien ne pouvait être décidé sans l'aval de l'AGN et que les responsables de lâchers, des denrées rares, avaient été augmentés sous la férule d'un trésorier de Flandre orientale. *In fine*, le budget 2025-2026 fut entériné, **Denis Sapin**, **Geert Schotte** et le Flandrien oriental **Koen Crucke** votèrent contre.

Montants 2027. Dans le contexte des débats, aborder les cotisations 2027 n'était pas sans risque. Un slide les reprenant était projeté à l'écran sans comparatif affiché à 2026 (*C.F.: les mandataires ont reçu une annexe sur ce sujet avec leur ordre du jour définitif. Aucun ajout par contre dans la farde de presse. Une recherche dans les archives permet d'établir l'annexe 1*). Il était certes évident que la hausse des coûts était généralisée. **Patrick Marsille**, évoquant l'impact estimé dans le volet des recettes, dut rappeler, suite à une question posée, que le coût de la bague se fixe en octobre. Il développa par contre le coût évolutif de la cotisation demandée à une société (voir annexe 1). « *Ce sera la fermeture de petites sociétés alors qu'elles ont besoin d'aide* » fut-il entendu à ce sujet. Le point cotisations 2027 fut finalement adopté par l'assemblée, **Geert Schotte**, **Pascal Bodenghien**, **Koen Crucke** et **Denis Sapin** votèrent contre.

Un break fut décrété de 12h30 à 13h30.

Examen des rapports. A la reprise, le rapport du CAN ne fut pas traité oralement. Le rapport financier fut non abordé suite aux développements sur ce sujet dans la première partie de l'assemblée. Quant au rapport des censeurs, il provoqua un huis clos non annoncé. La presse voyait ainsi « son » break prolongé, s'interrogeait toutefois sur la volonté de transparence proclamée à maintes reprises (*C.F.: selon des bruits de couloir, il était permis d'apprendre que le censeur Hendrik Wynant travailla en présentiel, Boris Burniat par visioconférence. Par contre Jan Schepens fut retenu par ses obligations professionnelles*).

Décisions prises en AG d'EP/EPR. **Patrick Marsille** fit rapport des PV des AG des EP/EPR. Concernant la procédure desdites AG d'EP/EPR, il insista sur l'importance de détailler les ordres du jour pour que les sociétés disposent de la possibilité d'introduire un amendement. De conserver ensuite en séance la structure de l'ordre du jour pour valider dans l'ordre les différents points repris. Enfin de ne pas ajouter en cours de séance un point amenant une discussion ouverte. Il fit remarquer que le Limbourg avait voté un point non repris à l'ordre du jour. Dans les avis émis sur ce sujet, il faut noter l'intervention de **Geert Schotte** qui fit remarquer avoir sollicité, à plusieurs reprises, l'avis juridique de la fédération sans aucun retour. **Denis Sapin** rappela sa réclamation, introduite lors de l'AG du 03/11/25, concernant la nomination du juriste de la fédération. **Johan De Schouwer** reconnut que toute absence de réponse n'était pas normale et qu'un contact avec le



juriste s'imposait. Lors du vote d'approbation, **Koen Crucke**, les Limbourgeois **Noël Petre** et **Tony Martens** votèrent contre. **Boris Burniat** s'abstint.

Election de Conseils consultatifs. La désignation des cadres se penchant sur les modes de constatations mécanique et électronique anima les échanges. **Johan De Schouwer** informa que, suite à la décision de l'AGN du 03/11/25, un appel à candidats avait été lancé. Quatre demandes ont été introduites. Celles de le Hennuyer **Xavier Vandemeulebroecke**, des Flandriens orientaux **Marc Rousseau** et **Olivier Mathias** mandataire national en exercice et de **Marten Baumery** œuvrant à Londres. Il proposa de les nommer et de re-confier la présidence au Flandrien oriental **Luc De Backer**. **Geert Schotte** fit remarquer qu'une commission de 10 membres est trop importante et que les risques de fuite doivent être minimisés, ce qu'acquiesça **Pascal Bodenghien**. **Geert Schotte** proposa de demander à un nouveau candidat et à un ancien membre de former la structure qui convient. **Koen Crucke** fit remarquer que 10 membres imposeraient des dépenses alors qu'il est demandé de faire des économies. **Hendrik Wynant** rallia la proposition de **Geert Schotte** à qui le président national donna raison. L'Anversoise **Tom De Rijck** demanda la raison de la reprise des quatre nouveaux. « *Pour leur bon profil* » répondit **Johan De Schouwer** car il faut penser à la pérennité de cette commission. Le Liégeois **Frank Emo**, intervenant pour la première fois, souligna qu'il ne possédait pas les profils des six anciens, qu'il faut les connaître car la technologie évolue vite. **Dany Vandenberg**, ancien membre de la commission, proposa de céder sa place à **Olivier Mathias** qui formerait avec un ancien la nouvelle commission. **Geert Schotte** adhéra à la position du président du CSN, confortée ensuite par le vote unanime de l'assemblée.



Modifications des règlements RFCB. **Patrick Marsille** lança ensuite l'analyse des propositions de modifications à apporter aux règlements. Son intervention fut rapidement interrompue par une nouvelle intervention de **Geert Schotte**, adversaire de cette façon de procéder. Il argumenta qu'une modification apportée se résume à coller une rustine sur un pneu crevé. L'idée d'un Big Bang colombophile suintait. Les règlements RFCB (ROI, RSN, Code colombophile, Doping, procédure doping, Déontologie) doivent, pour le Flandrien oriental, être revus en profondeur par un groupe de travail compétent en la matière. **Johan De Schouwer** acquiesça en signalant la révision nécessaire du règlement sportif et des statuts totalisant 60 pages dont 6 obligatoires. **Geert Schotte** maintint sa proposition ce qui fit dire à **Patrick Marsille** qu'elle n'était pas à l'ordre du jour. Les modifications seront apportées par la commission qui sera désignée.



Lors des échanges tenus, il fut évoqué que 50 contrôles antidoping sont en général organisés par saison. Pour garantir l'objectivité des désignations, le sort en arrête 30 à l'avance, connus par une seule personne. Choix d'étape, choix de panier dans un bureau, choix de société, place dans le résultat... sont alors des critères usités. Mais encore qu'un délai de dépôt des conclusions doit être respecté par les avocats pour éviter de siéger dans l'urgence et permettre la traduction.

Sportif 2026. Sujet attendu, toujours programmé en fin de séance, le sportif fut présenté par **Dany Vandenberg** qui tenta un coup de poker en demandant de voter si le programme arrêté par le CSN était entériné. Dans l'affirmative, cela mettrait un terme anticipatif aux discussions. Suite à l'avis



négalif émis, il présenta un programme qui, selon lui, reprend (voir annexe 2), les amendements des comités des EP/EPR et des contre-amendements qui s'en suivirent.

Il est intéressant de citer les modifications apportées dans l'itinéraire national retenu. *En grand demi-fond*, le Gueret du 13/06 est remplacé par La Châtre (davantage au centre), un Poitiers (sur l'ouest) est introduit le 18/07 à l'instar d'un Sancoins le 04/07 et le Gueret du 25/07 est remplacé par La Châtre. *En fond*, le Brive du 13/06 est remplacé par Cahors qui retrouve sa date, le Valence du 27/06 remonte au 06/06, **Olivier Mathias** souligna la programmation tardive le 01/08 de Libourne (problème de mue ?). Il aurait souhaité que les jeunes pigeons débutent une semaine plus tôt et clôturent le 05/09 par crainte de l'ouverture le 12/09 de la chasse en France. **Tom De Rijck** décrist le nombre élevé de concours nationaux. Le président du CSN **Dany Vandenberghe** indiqua que les pigeons de fond ne peuvent désormais plus participer à des concours qu'une fois toutes les deux semaines au maximum (soit au total 5 concours). Le vote d'admission enregistra les voix contre de **Tom De Rijck**, **Olivier Mathias** et de l'Anversois **Marc Vlaeminck**. **Hendrik Wynant** remit en cause les calendriers des concours au-dessus de Orléans et de ce fait la participation plausible des pigeonneaux aux concours de grand demi-fond pendant sept semaines consécutives. Il proposa la participation des pigeonneaux en grand demi-fond au-dessus de Orléans tous les 15 jours. La proposition a été adoptée à une courte majorité de 11 voix sur 20. L'article 83 du RSN sera modifié en conséquence. **Denis Sapin** rétorqua que les concours de pigeons ne devraient plus avoir lieu d'ici trois ans, si leur nombre diminue. Concernant les championnats nationaux, toute colonie flamande ne peut reprendre que des performances dans son EP ou dans une autre EP pour les localités limitrophes. En Wallonie où la libre circulation est admise toute colonie francophone ne peut reprendre que les performances dans son EPR ou dans une autre EP pour les localités limitrophes et cela par catégorie. Pour la vitesse, il a été annoncé que le master cloud n'est pas opérationnel dans tous les locaux belges (un problème d'égalité des chances risque d'être posé). *(Coulon futé fit remarquer en voix off à Marius Boboc qu'une communication différente a été faite lors de l'AG de l'EPR Hainaut-Brabant à Halle).*



La situation sportive de Comines et des Fourons, a été traitée. Le cas de Comines, jouant en Flandre occidentale, est réglé depuis maintes saisons. La commune de Fourons est reconnue administrativement dans le Limbourg et sportivement dans la province de Liège. Cette dernière décision tomba au terme d'un vote recensant les voix contre de **Denis Sapin** et **Pascal Bodenghien**. Il est toutefois à noter que les trois mandataires nationaux de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg ont voté pour. Une conséquence du scénario des récentes élections statutaires ?



17h30. **Johan De Schouwer** remercia la presse et lui souhaite bon week-end en déclarant le huis clos pour l'ultime point portant sur le rapport audit de la comptabilité RFCB.



Calendrier des concours (inter) nationaux 2026			
	Grote halve-fond/Grand demi-fond	Fond	Grote Fond/Grand fond
23-5-2026	Bourges I (O+Y)/(V+Y)		
30-5-2026		Limoges (O)/(V)	
6-6-2026	Argenton I (O+Y)/(V+Y)	Valence (O)/(V)	
13-6-2026	La Châtre I (O+Y)/(V+Y)	Cahors (O)/(V)	
19-6-2026			Pau (O)/(V)
20-6-2026		Tulle (O+Y)/(V+Y)	
26-6-2026			Agen (O+Y)/(V+Y)
27-6-2026	La Souterraine I (O+Y)/(V+Y)	Valence (O+Y)/(V+Y)	
3-7-2026			Barcelona/Barcelone (O)/(V)
4-7-2026	Sancoins (O+Y)/(V+Y)	Limoges II (O+Y)/(V+Y)	
10-7-2026			Dax (O+Y)/(V+Y) ***
11-7-2026	Chateauroux (Lignières)(O+Y)/(V+Y)	Brive (O+Y)/(V+Y)	
17-7-2026			Marseille (O)/(V)
18-7-2026	Poitiers (O+Y)/(V+Y)	Périgueux (O+Y)/(V+Y)	
24-7-2026			Narbonne (O+Y)/(V+Y)
25-7-2026	La Châtre II (O+Y)/(V+Y)	Aurillac(O+Y)/(V+Y)	
31-7-2026			Perpignan (O)/(V)
1-8-2026	Bourges II (O+Y+J)/(V+Y+P)	Libourne (O+Y)/(V+Y)	
8-8-2026			
15-8-2026	Argenton II (O/Y+J)/(V/Y+P)		
22-8-2026			
29-8-2026	La Souterraine II (O/Y+J)/(V/Y+P)		
5-9-2026			
12-9-2026	Chateauroux (Belle Isle)(O/Y+J)/(V/Y+P)		

Opmerking: zowel op de fond als op de grote fond wedvluchten mogen dezelfde duiven, zowel de oude duiven als de jaartingen, NIET aan twee opeenvolgende vluchten deelnemen (toepassing art. 83 van het NSR).

*** Op de grote fond jaarlingen kan dezelfde duif maar maximum aan twee van de drie vluchten deelnemen

Remarque : tant sur les concours de fond que sur les concours de grand fond, les mêmes pigeons, qu'il s'agisse des vieux pigeons ou des yearlings, ne peuvent PAS participer à deux concours consécutifs (application de l'art. 83 du RSN).

*** Sur les concours de grand fond yearlings, le même pigeon ne peut participer qu'à maximum deux concours

2026	2027	cotisations
40	50 €	pour les amateurs
20	25 €	pour chaque membre supplémentaire
30	40 €	pour les licences d'affiliation prévues par l'art.9 des Statuts
130	150 €	pour les convoyeurs
200	220 €	pour les firmes de transport qui ne sont pas agence de convoyage
320	400 €	pour les agences de convoyage donnant droit à une première carte
65	70 €	pour les camionneurs
25	30 €	pour les régleurs non-colombophiles
25	30 €	pour les secrétaires non-colombophiles
120	130 €	pour les tenanciers de locaux et les locaux « Privés »
120	130 €	pour les crieurs et pour les rédacteurs de nomenclature de ventes publiques de pigeons
	125 €	pour la licence d'affiliation des sociétés (et la licence de classificateurs) vitesse
	150 €	pour la licence d'affiliation des sociétés et la licence de classificateurs Petit ½ Fd, Gr ½ Fond
	175 €	pour la licence d'affiliation des sociétés et la licence de classificateurs Gd ½ Fond Fond
	200 €	pour la licence d'affiliation des sociétés et la licence de classificateurs Fond
	225 €	pour la licence d'affiliation des sociétés et la licence de classificateurs Grand fond
100	120 €	pour les organisateurs de concours provinciaux, par concours demandé
120	150 €	pour les organisateurs de concours interprovinciaux, par concours demandé
500	600 €	pour les organisateurs de concours nationaux, par concours demandé
600	700 €	pour les organisateurs de concours internationaux, par concours demandé

